

RCS : NANCY Code greffe : 5402

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANCY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 00158 Numéro SIREN : 818 404 477 Nom ou dénomination : A.M.C.R

Ce dépôt a été enregistré le 14/11/2023 sous le numéro de dépôt 9561

SAS A.M.C.R.

293 rue Charles Baudelaire

54770 DOMMARTIN-SOUS-AMANCE

COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2022

	Pages
- Rapport de présentation	2
COMPTES ANNUELS	
- Bilan actif-passif	3 et 4
- Compte de résultat	5 et 6
- Détail bilan	7 et 8
- Détail Compte de résultat	9 et 10
- Annexe	11 à 15
DOSSIER FISCAL	
- Liasse 2065	16 et 17
- Liasses 2033-A à 2033-G	18 à 24
DOSSIER DE GESTION	
- Analyse de votre entreprise	25
- Bilan, Indicateurs financiers	26
- Soldes intermédiaires de gestion	27
- Présentation graphique des SIG	28
- Equilibre financier	29
- Tableau de financement	30 et 31
- Du résultat à la trésorerie	32



A. NEUARD


CFGS

1 Parc d'activités

BP 93085 - SAINT-MICHEL/MEURTHE

88100 ST DIE

03.29.58.00.00

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise		SAS A.M.C.R.		Néant ☐ *	
Adresse de l'entreprise		293 rue Charles Baudelaire		54770 DOMMARTIN-SOUS-AMANCE	
Numéro SIRET *		8 1 8 4 0 4 4 7 7 0 0 0 1 5			
Durée de l'exercice en nombre de mois *		1 2		Durée de l'exercice précédent * 1 2	

				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le	
				3 1 1 2 2 0 2 2		3 1 1 2 2 0 2 1	
ACTIF		Brut	Amortissements - Provisions	Net	Net		
		1	2	3	4		
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	010	012				
	Fonds commercial *						
	Autres *	014	016				
	Immobilisations corporelles *	028	030				
	Immobilisations financières * (1)	040	042	120 000	75 000	45 000	120 000
Total I (5)		044	048	120 000	75 000	45 000	120 000
STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052				
	Marchandises *	060	062				
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066	974		974	240
	Créances (2)	068	070	10 000		10 000	14 000
	Clients et comptes rattachés *						
	Autres * (3)	072	074	1 615		1 615	20 807
	Valeurs mobilières de placement	080	082				
	Disponibilités	084	086	829		829	4 129
	Charges constatées d'avance *	092	094				
	Total II	096	098	13 418		13 418	39 176
Total général (I+II)		110	112	133 418	75 000	58 418	159 176
PASSIF				Exercice N NET 1		Exercice N-1 NET 2	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		5 000		5 000	
	Ecart de réévaluation	124					
	Réserve légale	126		500		500	
	Réserves réglementées *	130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)	131	132	93 268		82 456	
	Report à nouveau	134					
	Résultat de l'exercice	136		(91 746)		10 812	
	Subventions d'investissement	137					
	Provisions réglementées	140					
	Total I	142		7 022		98 768	
Provisions pour risques et charges		Total II	154				
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156		38 240		48 503	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164					
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		5 724		6 052	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)	169	172	7 432		5 853	
	Produits constatés d'avance	174					
	Total III	176		51 396		60 407	
Total général (I + II + III)		180		58 418		159 176	
RENOUVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195		27 582	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182			
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184			

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

N° 2033-B 2023

Page 19

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code Général des Impôts)		Désignation de l'entreprise		SAS A.M.C.R.		Exercice N clos le						Exercice N-1 clos le						Néant		*						
A - RÉSULTAT COMPTABLE						13	1	1	2	2	0	2	2	1	13	1	1	2	2	0	2	2	1	1		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	dont export et livraisons intracommunautaires		209		210																				
	Production vendue	biens		215		214																				
		services *		217		218																				
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)					222																			
	Production immobilisée *						224																			
	Subventions d'exploitation reçues						226																			
	Autres produits						230																			
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)							232																			
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)						234																			
	Variation de stock (marchandises) *						236																			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)						238																			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *						240																			
	Autres charges externes * :	dont crédit bail : mobilier						242																		
	Impôts, taxes et versements assimilés	dont taxe professionnelle CFE et CVAE *		243				244																		
	Rémunérations du personnel *						250																			
	Charges sociales (cf. renvoi 380)						252																			
	Dotations aux amortissements *						254																			
	Dotations aux provisions						256																			
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		259					262																		
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260																							
Total des charges d'exploitation (II)							264																			
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)							270																			
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)						280																			
	Produits exceptionnels (IV)						290																			
	Charges financières (V)						294																			
	Charges exceptionnelles	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)		347				300																		
		dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)		348																						
	Impôts sur les bénéfices *						306																			
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)							310																			
B - RÉSULTAT FISCAL					Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2																					
RÉINTÉGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *						316																			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles						318																			
	Provisions non déductibles *						322																			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)						324																			
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés		247				330																			
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option						251																			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						998																			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						999																			
DÉDUCTIONS	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime																									
	Entreprise nouvelles (44, sexies)		986																							
	Reprise d'entreprises en difficulté (44, septies)		981																							
	Dont ZFA NG (44 quaterdecies)		345																							
	Zone franche urbaine (44 octies A)		987																							
	Jeune entreprise innovante (44, sexies A)		989																							
DÉFICITS	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS																									
	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)																									
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :																									
	RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS																									

En Euros.

ANNEXE DÉCLARATION 2033-B

Page 20

Désignation de l'entreprise : SAS A.M.C.R.

31/12/2022

Détail des réintégrations diverses		
Abandon Compte Courant VIDERE		20 085
Dépréciation titres VIDERE		75 000
Total des réintégrations diverses	330	95 085

Détail des déductions diverses		
Total des déductions diverses		

Désignation de l'entreprise : SAS A . M . C . R .

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410		412		414		416		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446		
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456		
	Matériel de transport	460		462		464		466		
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476		
	Immobilisations financières	480	120 000	482		484		486	120 000	120 000
TOTAL		490	120 000	492		494		496	120 000	120 000

II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES									
Immobilisations corporelles	Fonds commercial	495		497		498		499	
	Autres immobilisations incorporelles	500		502		504		506	
	Terrains	510		512		514		516	
	Constructions	520		522		524		526	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546	
	Matériel de transport	550		552		554		556	
Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566		
TOTAL		570		572		574		576	

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	

Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values			
					Court terme *	Long terme		
						19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589
Plus-values taxables à 19 % (1)			579	Régularisations	590	583	594	595
TOTAL					596	585	597	599

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Désignation de l'entreprise : SAS A . M . C . R .

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632	75 000	634		636	75 000
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682	75 000	684		686	75 000

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres immobilisations incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (Montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent)		982		Déficits imputés	983	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)		982 bis		Déficits reportables	984	
Nombre d'opérations sur l'exercice		982 ter		Déficits de l'exercice	860	
				Total des déficits restant à reporter (870=984+860)	870	

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
- dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325	
- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant (Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT)	380	
- dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	9 967
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	489
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

En Euros.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)(1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE

3 1 1 2 2 0 2 2

N° SIRET

8 1 8 4 0 4 4 7 7 0 0 0 1 5

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SAS A.M.C.R.

ADRESSE (voie)

293 rue Charles Baudelaire

CODE POSTAL

54770

VILLE

DOMMARTIN-SOUS-AMANCE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	500

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Mme Nom patronymique ROLLINGER Prénom(s) AudeNom marital MELLARD % de détention 55.00 Nb de parts ou actions 275Naissance : Date 010378 N° Département 54 Commune NANCY Pays FRAdresse : N° 293 Voie rue Charles BaudelaireCode postal 54770 Commune DOMMARTIN-SOUS-AMANCE Pays FranceTitre (2) M Nom patronymique ROLLINGER Prénom(s) CyrilNom marital % de détention 45.00 Nb de parts ou actions 225Naissance : Date 120380 N° Département 54 Commune NANCY Pays FRAdresse : N° 245 Voie rue Charles BaudelaireCode postal 54770 Commune DOMMARTIN-SOUS-AMANCE Pays France

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G 2023
Page 24

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE

3 1 1 2 2 0 2 2

N° SIRET

8 1 8 4 0 4 4 7 7 0 0 0 1 5

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SAS A.M.C.R.

ADRESSE (voie)

293 rue Charles Baudelaire

CODE POSTAL

54770

VILLE

DOMMARTIN-SOUS-AMANCE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

905

1

Forme juridique

SAS

Dénomination

VIDERE

N° SIREN (si société établie en France)

4 3 7 8 9 0 7 4 2

% de détention

37.50

Adresse :

N°

33

Voie

Avenue Général de Gaulle

Code postal

54280

Commune

SEICHAMPS

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012022	et clos le	31122022	Régime simplifié d'imposition	☒
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe			Régime réel normal		
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:		Adresse du siège social:	
SAS A.M.C.R.		293 rue Charles Baudelaire	
SIRET	8 1 8 4 0 4 4 7 7 0 0 0 1 5	54770 DOMMARTIN-SOUS-AMANCE	
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
--------------------	--

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal		0	Déficit
Bénéfice imposable à 15%	3 928	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %			
2 Plus-values		PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%	
		Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%	
				PV exonérées (art. 238 quindecies)	
3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches					
Entreprises nouvelles, art 44 sexies	☐	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	☐		
Entreprises nouvelles, art 44 septies	☐	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	☐	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies	☐
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies	☐	Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A	☐	Autres dispositifs	
Société d'investissement immobilier cotée	☐	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	☐		
		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :		dans le secteur productif, art. 244 quater W			

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%	
--	--

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%	
---	--

G ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1-Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre		☐
2-Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée		Nom NIF
3-Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre		☐
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe		Nom NIF

H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI	☒	NON	☐	Si oui, indication du logiciel utilisé	CEGID
---	-----	-------------------------------------	-----	--------------------------	--	-------

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:		Nom et adresse du conseil:	
CFGs 1 Parc d'activités BP 93085 - SAINT-MICHEL / MEURTHE 88100 ST DIE Tél: 03.29.58.00.00		Tél:	
OGA/OMGA	Viseur conventionné	(Cocher la case correspondante)	
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:		Identité du déclarant:	
		Date: 27/04/2023	Lieu DOMMARTIN-SOUS-AMANCE
		Qualité et nom du signataire:	Président
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné		Signature MELLARD Aude	
Examen de conformité fiscale (ECF)			

IMPOT SUR LES SOCIETES

N° 2065 bis
2023

ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065

I REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES							
Montant global brut des distributions (1) payées par la société elle-même		a	payées par un établissement chargé du service des titres		b		
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)					c		
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées					d		
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)					e		
					f		
					g		
					h		
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)					i		
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					j		
Montant des revenus répartis (5)					Total (a à h)		
J REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES							
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants ; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités ; * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants		Pour les S.A.R.L.		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.			
		Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué.	Montant des sommes versées :			
				à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits.	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement.		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les
				Indemnités forfaitaires.	Remboursements.	Indemnités forfaitaires.	Remboursements.
1		2	3	4	5	6	7
Mme ROLLINGER Aude Présidente 293 rue Charles							
54770 DOMMARTIN-SOUS-AMANCE		275	2022	23 000			
M ROLLINGER Cyril 245 rue Charles Baudelaire							
54770 DOMMARTIN-SOUS-AMANCE		225					
K DIVERS							
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)							
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION							
REMUNERATIONS							
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)							
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)							
MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A					0 %	15 %	19 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice							
MVLT imputée sur les PVL de l'exercice							
MVLT réalisée au cours de l'exercice							
MVLT restant à reporter							
M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS							
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice							
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice							

ANNEXE

SOMMAIRE

Faits caractéristiques de l'exercice	page 11
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	11
Permanence ou changement de méthodes	12
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	12
Etat des amortissements	12
Etat des provisions	12
Etat des échéances des créances et des dettes	13
Composition du capital social	13
Titres immobilisés	13
Charges à payer	13
- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS	
Montant des engagements financiers	14
Liste des filiales et participations	15

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 58 418.11 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 60 000.00 Euros et dégageant un déficit de -91 746.31 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

La SAS AMCR ne détient plus que 37.5 % de sa fille la SAS VIDERE avec 1950 actions.

En effet, le 29 novembre 2022, deux nouveaux actionnaires sont entrés dans le capital de VIDERE :

- SAS LELYCO : 55 % soit 2860 actions.
- SARL GET : 7.5 % soit 390 actions.

Ansi le capital de la SAS VIDERE est de 52 000 euros.

Les titres VIDERE à l'actif de AMCR sont dépréciés à hauteur de 75.000 € au 31/12/2022

Par ailleurs, la société AMCR a consenti un abandon de son compte courant au profit de sa fille la SAS VIDERE pour un montant de 20 085 euros (non déductible fiscalement) et d'annuler sa créance (solde prestations VIDERE N-1) pour un montant de 14 000 ttc.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres participations	120 000		
TOTAL	120 000		
TOTAL GENERAL	120 000		

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres participations			120 000	120 000
TOTAL			120 000	120 000
TOTAL GENERAL			120 000	120 000

Etat des amortissements

Néant

Etat des provisions

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur titres de participation		75 000			75 000
TOTAL		75 000			75 000
TOTAL GENERAL		75 000			75 000
Dont dotations et reprises financières		75 000			

Dépréciation des titres VIDERE : 75.000 €

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres créances clients	10 000	10 000	
Impôts sur les bénéfices	1 243	1 243	
Taxe sur la valeur ajoutée	372	372	
TOTAL	11 615	11 615	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	135	135		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	38 105	10 523	27 582	
Fournisseurs et comptes rattachés	5 724	5 724		
Personnel et comptes rattachés	1 750	1 750		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	2 349	2 349		
Taxe sur la valeur ajoutée	3 334	3 334		
TOTAL	51 396	23 814	27 582	
Emprunts remboursés en cours d'exercice	10 243			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Actions	10.0000	500			500

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.

Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Les titres VIDERE ont été dépréciés à hauteur de 75.000 euros au 31/12/2022.

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	135
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 724
Dettes fiscales et sociales	24
Total	5 883

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

Engagements donnés

Autres engagements donnés :		104 589
Intérêts non échus sur emprunt	4 589	
Nantissement des parts sociales SAS VIDERE	100 000	
Total (1)		104 589
(1) dont concernant les participations		100 000

Engagements reçus

Caution solidaire de M.ROLLINGER Bruno sur le prêt de 100 K€	19 052
Caution BPI France sur le prêt de 100 k€	19 052
Total	38 104

Liste des filiales et participations

(Code du Commerce Art. L 233-15; PCG Art. 832-6, 833-6 et 841-6)

SAS A.M.C.R.

54770 DOMMARTIN-SOUS-AMANCE

Page : 15

[illegible]



Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

S.A.S. A.M.C.R.

Société par actions simplifiée au capital de 5 000 €

293 rue Charles Baudelaire
54770 DOMMARTIN SOUS AMANCE

RCS NANCY 818 404 477

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2022

S.A.S. A.M.C.R.

293 rue Charles Baudelaire
54770 DOMMARTIN SOUS AMANCE

Madame la Présidente,
Monsieur,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision collective des associés, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société A.M.C.R. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de cette norme sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé au contrôle des documents adressés à l'organe appelé à statuer sur les comptes, conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Présidente.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

WR

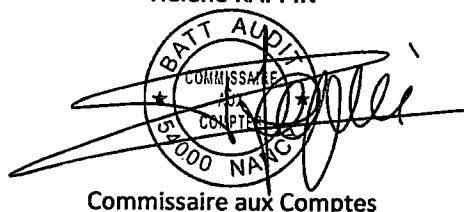
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Nancy, le 16 mai 2023

BATT AUDIT
Hélène RAPPIN



Commissaire aux Comptes



BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2022 12			Exercice N-1 31/12/2021 12
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
	Capital souscrit non appelé (I)				
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions, brevets et droits similaires				
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	Immobilisations corporelles				
	Terrains				
	Constructions				
ACTIF IMMOBILISÉ	Installations techniques, matériel et outillage				
	Autres immobilisations corporelles				
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	Immobilisations financières (2)				
	Participations mises en équivalence				
	Autres participations	120 000	75 000	45 000	120 000
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières				
	Total II	120 000	75 000	45 000	120 000
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et acomptes versés sur commandes	974		974	240
	Créances (3)				
	Clients et comptes rattachés	10 000		10 000	14 000
	Autres créances	1 615		1 615	20 807
Comptes de Régularisation	Capital souscrit - appelé, non versé				
	Valeurs mobilières de placement				
	Disponibilités	829		829	4 129
	Charges constatées d'avance (3)				
	Total III	13 418		13 418	39 176
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecarts de conversion actif (VI)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	133 418	75 000	58 418	159 176

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an



BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2022 12	Exercice N-1 31/12/2021 12
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 5 000 Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	5 000	5 000
	Réserves		
	Réserve légale	500	500
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	93 268	82 456
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	- 91 746	10 812
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total I	7 022	98 768
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total II		
PROVISIONS	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total III		
DETTES (1)	Dettes financières		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	38 240	48 503
	Concours bancaires courants		
	Emprunts et dettes financières diverses		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes d'exploitation		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 724	6 052
	Dettes fiscales et sociales	7 432	5 853
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes		
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)		
	Total IV	51 396	60 407
	Ecart de conversion passif (V)		
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	58 418	159 176

(1) Dont à moins d'un an

23 814

22 303



COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2022 12			Exercice N-1 31/12/2021 12	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total		Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de biens						
Production vendue de services	60 000		60 000	60 000		
Chiffre d'affaires NET	60 000		60 000	60 000		
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			1 388		1 388	
Autres produits			10	5	5	96.78
Total des Produits d'exploitation (I)			61 398	60 005	1 393	2.32
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes *			5 357	6 664	- 1 307	- 19.62
Impôts, taxes et versements assimilés			350	340	10	3.03
Salaires et traitements			26 705	27 592	- 886	- 3.21
Charges sociales			11 392	10 411	981	9.42
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements						
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations						
Dotations aux provisions						
Autres charges			1	6	- 5	- 83.15
Total des Charges d'exploitation (II)			43 805	45 013	- 1 208	- 2.68
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			17 594	14 993	2 601	17.35
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs



COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2022 12	Exercice N-1 31/12/2021 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V				
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	75 000		75 000	
Intérêts et charges assimilées (4)	1 999	2 273	- 274	- 12. 04
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	76 999	2 273	74 726	NS
2. Résultat financier (V-VI)	- 76 999	- 2 273	- 74 726	NS
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	- 59 406	12 720	- 72 126	- 567. 03
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII				
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	31 752		31 752	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII	31 752		31 752	
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	- 31 752		- 31 752	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	589	1 908	- 1 319	- 69. 13
Total des produits (I+III+V+VII)	61 398	60 005	1 393	2. 32
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	153 145	49 193	103 951	211. 31
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	- 91 746	10 812	- 102 558	- 948. 57

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier

: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées



ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 58 418.11 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 60 000.00 Euros et dégageant un déficit de -91 746.31 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

La SAS AMCR ne détient plus que 37.5 % de sa fille la SAS VIDERE avec 1950 actions.

En effet, le 29 novembre 2022, deux nouveaux actionnaires sont entrés dans le capital de VIDERE :

- SAS LELYCO : 55 % soit 2860 actions.
- SARL GET : 7.5 % soit 390 actions.

Ainsi le capital de la SAS VIDERE est de 52 000 euros.

Les titres VIDERE à l'actif de AMCR sont dépréciés à hauteur de 75.000 € au 31/12/2022

Par ailleurs, la société AMCR a consenti un abandon de son compte courant au profit de sa fille la SAS VIDERE pour un montant de 20 085 euros (non déductible fiscalement) et d'annuler sa créance (solde prestations VIDERE N-1) pour un montant de 14 000 ttc.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC



ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres participations	120 000		
TOTAL	120 000		
TOTAL GENERAL	120 000		

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres participations			120 000	120 000
TOTAL			120 000	120 000
TOTAL GENERAL			120 000	120 000

Etat des amortissements

Néant

Etat des provisions

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur titres de participation		75 000			75 000
TOTAL		75 000			75 000
TOTAL GENERAL		75 000			75 000
Dont dotations et reprises financières		75 000			

Dépréciation des titres VIDERE : 75.000 €



ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres créances clients	10 000	10 000	
Impôts sur les bénéfices	1 243	1 243	
Taxe sur la valeur ajoutée	372	372	
TOTAL	11 615	11 615	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	135	135		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	38 105	10 523	27 582	
Fournisseurs et comptes rattachés	5 724	5 724		
Personnel et comptes rattachés	1 750	1 750		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	2 349	2 349		
Taxe sur la valeur ajoutée	3 334	3 334		
TOTAL	51 396	23 814	27 582	
Emprunts remboursés en cours d'exercice	10 243			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Actions	10.0000	500			500

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.

Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Les titres VIDERE ont été dépréciés à hauteur de 75.000 euros au 31/12/2022.

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	135
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 724
Dettes fiscales et sociales	24
Total	5 883



ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

Engagements donnés

Autres engagements donnés :		
Intérêts non échus sur emprunt	4 589	104 589
Nantissement des parts sociales SAS VIDERE	100 000	
Total (1)		104 589
(1) dont concernant les participations		100 000

Engagements reçus

Caution solidaire de M.ROLLINGER Bruno sur le prêt de 100 K€	19 052
Caution BPI France sur le prêt de 100 k€	19 052
Total	38 104

[illegible]

A.M.C.R
Société par Actions Simplifiée au capital de 5.000 €
Siège social : 293, Rue Charles BAUDELAIRE
54770 DOMMARTIN S/ AMANCE
RCS NANCY 818 404 477

DECISIONS DES ASSOCIES
DU 24 JUILLET 2023

Les soussignés :

1. Monsieur Cyril ROLLINGER
Demeurant 245, Rue Charles BAUDELAIRE
54770 DOMMARTIN S/ AMANCE

2. Madame Aude MELLARD née ROLLINGER
Demeurant 293, Rue Charles BAUDELAIRE
54770 DOMMARTIN S/ AMANCE

Après avoir exposé :

1/ Qu'ils sont les seuls actionnaires de la Société par Actions Simplifiée dénommée A.M.C.R dont le siège social est à DOMMARTIN S/ AMANCE (54770), 293 Rue Charles Baudelaire immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NANCY, sous le numéro 818 404 477 et dont le capital de 5.000,00 € est divisé en 500 actions réparties ainsi qu'il suit :

1/ Monsieur Cyril ROLLINGER	225 actions
2/ Madame Aude MELLARD née ROLLINGER	275 actions

Soit au total 500 actions

2/ Que l'article 27 des statuts de la société prévoit que les décisions collectives peuvent s'exprimer dans un acte sous seing privé signé par tous les associés.

Reconnaissant que le Président de la SAS les a régulièrement invités à prendre les décisions qui suivent par voie d'unanimité dans un acte, qu'à cette fin ils ont eu en leur possession et ont pu prendre connaissance de tous les documents nécessaires à leur bonne information, le tout conformément aux statuts.

AN

CR

Décident à l'unanimité ce qui suit :

- D'approuver le rapport de gestion, ainsi que le bilan et les comptes de l'exercice clos le 31/12/2022 tels qu'ils sont présentés dans le rapport du président et qui font apparaître, pour ledit exercice, une perte de 91 746 €.
- De prendre acte des conclusions du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.
- D'approuver les opérations traduites par ces comptes et accomplies par le président au cours de l'exercice écoulé.
- De donner quitus entier au président de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.
- D'affecter le bénéfice de l'exercice de la manière suivante :

Perte de l'exercice 91 746 €

En totalité au compte « report à nouveau » qui s'élève à la somme de - 91 746 €

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la société s'élèvent à la somme de 7 022 €.

Pour se conformer aux dispositions de l'article 243 bis du CGI, nous vous indiquons qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au cours des trois derniers exercices.

- Rémunération de la Présidente.
- Mandat du Commissaire aux Comptes.
- De donner pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION

Les associés, après avoir pris connaissance du rapport de gestion de la présidence et du rapport du Commissaire aux comptes, approuvent les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31 décembre 2022, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, ils donnent à la présidence quitus de sa gestion pour l'exercice écoulé.

DEUXIEME DECISION

Les associés approuvent la proposition de la présidence et décide d'affecter la perte de 91 746 € de l'exercice de la manière suivante :

Perte de l'exercice 91 746 €

En totalité au compte « report à nouveau » qui s'élève à la somme de - 91 746 €

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la société s'élèvent à la somme de 7 022 €.

Pour se conformer aux dispositions de l'article 243 bis du CGI, nous vous indiquons qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au cours des trois derniers exercices.

TROISIEME DECISION

Les associés prennent acte qu'aucune convention visée à l'article L. 227-10 du Code de commerce n'est intervenue au cours de l'exercice écoulé.

QUATRIEME DECISION

Les associés, ratifient indépendamment du remboursement sur justification de ses frais de représentation et de déplacement la rémunération de la Présidente telle que figurant dans les comptes arrêtés au 31/12/2022. Cette rémunération sera reconduite jusqu'à la prochaine décision la modifiant.

CINQUIEME DECISION

Les associés constatent que le mandat du commissaire aux comptes arrive à échéance à l'issue de la présente décision.

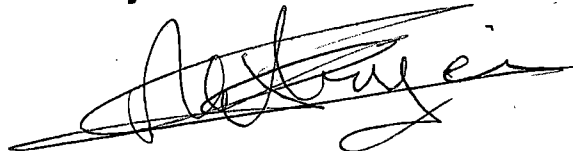
Au regard des dispositions applicables, ils décident de ne pas procéder au renouvellement ni au remplacement du commissaire aux comptes.

SIXIEME DECISION

Les associés donnent tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Le présent acte sera consigné sur le registre des délibérations d'actionnaires, tenu au siège social.

Cyril ROLLINGER



Aude MELLARD née ROLLINGER



A.
Mellard.

A.M.C.R
Société par Actions Simplifiée au capital de 5.000 €
Siège Social : 293, Rue Charles BAUDELAIRE
54770 DOMMARTIN S/ AMANCE
RCS NANCY 818 404 477

DECISIONS DES ASSOCIES DU 24/07/2023

Proposition de la résolution d'affectation du résultat
de l'exercice clos le 31 décembre 2022

DEUXIEME DECISION

Les associés approuvent la proposition de la présidence et décide d'affecter la perte de 91 746 € de l'exercice de la manière suivante :

Perte de l'exercice 91 746 €

En totalité au compte « report à nouveau » qui s'élève à la somme de - 91 746 €

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la société s'élèvent à la somme de 7 022 €.

Pour se conformer aux dispositions de l'article 243 bis du CGI, nous vous indiquons qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au cours des trois derniers exercices.

Certifié conforme
Le Président

A. NEWARD

